PARCELLES BOISÉES À PONT-SCORFF – LE BOIS DE LA DISCORDE (SELON OUEST-FRANCE) SUITE

Le quotidien Ouest-France s'est emparé du sujet. La journaliste après avoir contacté les protagonistes de l'affaire (le Maire, le propriétaire du bois et votre serviteur) a fait paraître le 22 juin 2011 l'article ci-après. J'ai demandé aujourd'hui au journal d'apporter les précisions que je publie à la suite de cet article.

Article OF du 22 juin 2011 sur bois Cailloce

Voici le texte que j'ai adressé à la journaliste :

« Le propriétaire du bois ne s'est jamais préoccupé de l'entretien de son terrain depuis 1995 date de mon arrivée à Pont-Scorff. Les sommes auxquelles il fait référence ne sont pas des dépenses annuelles mais correspondent ponctuellement aux frais de nettoyage de mitoyenneté et aux dommages et intérêts résultant de sa condamnation par le tribunal d'instance de Lorient.

Concernant la réponse du maire qui semble ne pas être au courant de l'affaire, je l'ai rencontré en mairie et dispose de plusieurs documents rédigés par ses adjoints relatant le problème.

Dernier point, si comme indiqué dans l'article, le propriétaire est disposé à donner son terrain à la commune (ce qui est surprenant car il se dit victime d'une reclassification de ses parcelles), le maire dispose d'une opportunité providentielle pour mettre fin à la « discorde » ».